

Coronavirus : le Medef relaie les attentes des entreprises

Publié le 3 mars 2020

Le Medef se satisfait de la décision du ministre de l'Economie et des Finances de réactiver la cellule de continuité économique, comme de la mobilisation de la BPI pour garantir les prêts que les entreprises pourraient avoir besoin de souscrire pour soutenir leur trésorerie.

Se faisant le relais des attentes des entreprises, le Medef a souligné que nombre de secteurs étaient très fortement impactés, et plus particulièrement ceux de l'événementiel, de l'hôtellerie et des spectacles, par cette crise de coronavirus. Il a demandé au Gouvernement des clarifications sur l'exercice du droit de retrait et l'application de la clause de force majeure dans les marchés publics afin que les entreprises ne soient pas pénalisées en cas de retard de livraison ou d'exécution. Il a demandé que les collectivités locales appliquent, au même titre que l'Etat, cette clause à leurs marchés en cours. Dans un souci de simplification, le Medef a notamment plaidé pour que ce ne soit pas aux entreprises de prouver la force majeure.

Cette crise crée d'ores et déjà un problème d'offre mais aussi, dans certains secteurs, un problème de demande. Son accentuation devra conduire le Gouvernement à envisager des mesures de soutien aux entreprises plus vigoureuses et notamment des dégrèvements de charges fiscales et sociales.

Plus généralement, cette crise sanitaire mondiale est l'illustration des enjeux de dépendance des entreprises pour leurs approvisionnements, et de sécurisation des chaînes de valeur. C'est la question de la souveraineté économique qui est posée. C'est pour le Medef un enjeu prioritaire.